

HE/YB

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

CIRCULAIRE N° 427 du 8/11/82

CLT : A-61

Diffusion Générale

OBJET : MAJORATION DU DROIT

FISCAL D'ENTREE SUR LES

CIGARETTES DES

24-02-31 et 24-02-39

REFERENCE : Dt 81-822 du 25-9-81 (JO-CI du 22-10-81)= Sce des J.C

Présidence)

Ord.82-925 du 1^{er} -10-82 (JO-CI du 7-10-82)

J'ai l'honneur d'attirer l'attention de l'ensemble du Service et des Usagers sur les dispositions de l'ordonnance N°62-525 du 1^{er} Octobre 1982 MAJORANT comme suit le droit FISCAL D'ENTRER sur les CIGARETTES

Nomenclature tarifaire et Statistique	Désignation des Produits	Droits Fiscal	
		Ancien le K.N	NOUVEAU le K.N
24-02-31	CIGARETTES		
	-Importées pour le compte du Monopole des Tabacs	850 CFA	2.500 CFA
24-02-39	-Autres.....	850CFA	2.500 CFA

L'ordonnance N° 82-925 du 1^{er} Octobre 1982 a été publiée au Journal Officiel N° 42 du 7 Octobre 1982, qui a été enregistré sur le registre spécial tenu au Secrétariat Général du Gouvernement le Vendredi 5 Octobre 1982.

Conformément aux dispositions du décret 61-175 du 18 mai 1961 fixant les modes de publication des lois et Actes réglementaires (JO-CI de 1961 page 813), modifié en son article 2 par le décret 81-894 du 28 octobre 1981 (JO-CI du 26-11-81),

Ces NOUVEAUX TAUX SONT APPLICABLES A COMPTER DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 1982 à l'ouverture des bureaux (3jours francs après enregistrement)./-

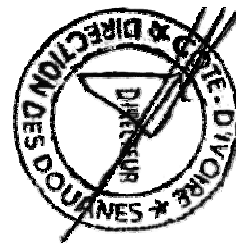
AMPLIATIONS :

- Ministre Economie et des Finances
- Ministre Plan et Industrie
- Ministre du Commerce
- Ambassade de Côte d'Ivoire à BRUXELLES

A l'attention de M.DOUA-BI

- Secrétaire Général de la CEAO BP 643

A OUAGADOUGOU, Haute-Volta



M.K ANGOUA

- Direction de la Prévision, Tour SCIAM Conseillers Techniques au MEF

- Délégué de la Commission des Communautés

Européennes en C.IV. Immeuble AZUR, BP 1821 ABIDJAN 01

- Chambre de Commerce

- Chambre d'Agriculture

- Chambre d'Industrie

- SITAB, BP 724, ABIDJAN 01

- SCIMPEX, BP 3792 ABIDJAN 01

- Syndicat des Transitaires s/c SOCOPAO, BP 1297 ABIDJAN 01

Pour information.